



ETUDE NATIONALE DE LA RECUPERATION DES COÛTS DES SERVICES LIES A L'UTILISATION DE L'EAU

**Le financement des Services Publics d'Eau
potable et d'Assainissement**

Janvier 2025

**SUR TOUS LES
DISTRICTS DE
L'HEXAGONE
ET DES
OUTRE-MER**

Rédacteurs principaux

Fady Hamadé
Pauline Janvier
Sacha Bigarré

Contact : contacts@ireedd.com

SOMMAIRE

1.	LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT.....	5
2.	POPULATION ET MODE DE GESTION DES SPEA	8
3.	LES COMPTES DES SPEA EN REGIE	8
4.	LES COMPTES DES SPEA EN DSP.....	9
5.	LE PATRIMOINE	10
	A - LE STOCK ET LA VALEUR A NEUF DU PATRIMOINE.....	10
	B - LA CONSOMMATION DE CAPITAL FIXE – CCF	11
6.	LES RATIOS DE RECOUVREMENT DES COUTS	12
7.	CONCLUSIONS	13

NOTE AU LECTEUR

L'article 5 de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, appelée Directive Cadre sur l'Eau (DCE), demande une caractérisation des districts hydrographiques (aussi appelée plus communément « état des lieux »), qui doit s'appuyer sur une analyse économique des usages de l'eau.

L'article 9 ainsi que l'annexe III de la DCE précise notamment que cette analyse doit permettre de prendre en compte et de rendre compte du niveau de récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau, compte tenu du principe pollueur – payeur.

Ce rapport rend compte du financement des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif sur la période 2017-2021. Les résultats présentés sont issus de l'étude nationale de la récupération des coûts réalisée en 2024/2025 par l'Ireedd dans le cadre du rapportage européen.

RESUME

Le coût du service public d'eau potable et d'assainissement en France, fonctionnement et investissement, est de **16,6 Milliards** d'euros par an. Son financement est assuré à 91% par la facturation et le reste par des subventions.

La valeur à neuf du patrimoine technique du service public (réseaux, branchements, usines de potabilisation, stockage, stations d'épuration, etc.) est estimée à près de **566 Milliards d'euros**. Les investissements réalisés chaque année pour l'entretien de ce patrimoine s'élèvent en moyenne à 6,7 Milliards. Ils sont en-dessous des investissements nécessaires pour préserver la durabilité du service, estimés en moyenne à 10,7 Milliards d'euros par an.

Le déficit d'investissement s'élève approximativement à près de **4 Milliards** d'euros par an. Dans un contexte de raréfaction de la ressource, **ces investissements dépassent le seul cadre de la durabilité des services, et relèvent d'investissements d'adaptation au changement climatique.**

CHIFFRES CLES DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

- Coût du service public :	16,6	Milliards d'euros
- Valeur du patrimoine technique :	566	Milliards d'euros
- Investissements annuels réalisés :	6,7	Milliards d'euros
- Consommation de capital fixe moyenne :	10,7	Milliards d'euros
- Déficit de financement :	4	Milliards d'euros

1. LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

L'exercice de la compétence eau potable et assainissement

Historiquement, l'exercice de la compétence eau potable et assainissement relève des communes. La loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), adoptée en 2015, a prévu le transfert des compétences eau potable et assainissement aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), notamment aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020.

Trois ans plus tard, la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 est venu assouplir cette obligation de transfert par la possibilité de reporter celui-ci, au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

La période d'étude 2017-2021 est donc à cheval sur cette phase de transfert, et complexifie l'analyse puisque le paysage des SPEA a non seulement fortement évolué pour les territoires où les transferts ont effectivement eu lieu, mais a muté de façon partielle (en 2022, seulement 50% des EPCI sont compétents en matière d'eau potable et d'assainissement¹).

Figure 1 : les compétences eau potable et assainissement à la date du 30/12/2024

	Eau potable (AEP)		Assainissement (Ass)	
	Obligatoire	Facultatif	Obligatoire	Facultatif
Communauté de communes	Au 01/01/2026	Jusqu'au 31/12/2025	Au 01/01/2026	Jusqu'au 31/12/2025
Communauté d'agglomération				
Communauté urbaine	Depuis le 01/01/2020		Depuis le 01/01/2020	
Métropoles				

Mode de gestion

Le choix du mode de gestion relève de l'autorité compétente. Elle peut exploiter le service **en régie**, c'est-à-dire directement par ses propres moyens en personnel et en matériel. Elle peut aussi opter pour la gestion indirecte, c'est-à-dire confier tout ou partie de l'exécution du service à un tiers sous la forme d'une convention de **délégation** de service public (concession, affermage, régie intéressée).

Le financement des SPEA

¹ En 2022, 48% des intercommunalités sont compétentes en eau potable et 56% en assainissement collectif (Intercommunalités de France, <https://www.intercommunalites.fr/publications/eau-potable-et-assainissement-un-focus-pour-accompagner-les-transferts/>).

Le financement des SPEA est assuré par la tarification du service, et le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses, en fonctionnement et en investissement, pour chaque service, eau potable et assainissement, considéré comme deux activités distinctes².

Ce qui signifie que le service ne peut être subventionné par le budget de la commune, sauf cas particuliers :

- des communes de moins de 3000 habitants ;
- des investissements importants ;
- des tarifs excessifs socialement insoutenables.

Analyse du financement des SPEA

L'objet de ce rapport est de faire un état des lieux du financement des SPEA à **l'échelle Nationale**. Les résultats qui sont présentés ci-dessous, calculés en moyenne annuelle sur la période 2017-2021, résultent d'un travail entrepris dans le cadre de l'étude nationale 2025 de récupération des coûts. Les approches méthodologiques sont décrites dans un rapport technique intitulé « *Etude Nationale de Récupération des Coûts – Rapport technique* ».

Les indicateurs permettant d'analyser le financement des SPEA sont les suivants :

$$R1 : \text{Taux de recouvrement des charges d'exploitation} = \frac{\text{Recettes courantes des services}}{\text{Dépenses courantes des services}}$$

$$R2 : \text{Taux de couverture des investissements} = \frac{\text{Capacité d'autofinancement (CAF)} + \text{subventions d'investissement}}{\text{Investissements annuels réalisés}}$$

$$R3 : \text{Taux de couverture des besoins de renouvellement} = \frac{\text{Recettes facturées} + \text{subv. d'inves.} + \text{subv. d'exploitation}}{\text{Dépenses d'exploitation} + \text{charges financières} + \text{CCF}}$$

- Le **premier ratio R1** mesure la capacité du service à couvrir ses charges d'exploitation par les recettes courantes composées des recettes facturées et des subventions d'exploitations.
- Le **deuxième ratio R2** mesure la capacité du service à couvrir ses charges d'exploitation et d'investissement. Après avoir couvert ses dépenses courantes (R1), le service dégage normalement un excédent d'exploitation. Cet excédent, combiné aux résultats hors exploitation (résultat de gestion), permet de déterminer la capacité d'autofinancement (CAF) des investissements. Cette capacité d'autofinancement est complétée par des subventions d'investissement et des emprunts pour couvrir le financement des investissements.
- Le **troisième ratio R3** permet de savoir si le service couvre les investissements nécessaires au renouvellement du patrimoine, ce besoin de renouvellement étant évalué par la consommation de capital fixe -CCF. En d'autres termes, si **R2 est un indicateur de mesure du financement des investissements (« ce qui est effectivement engagé » en investissement), R3 mesure la distance par rapport à ce « qui devrait être engagé »**. Un sous-investissement, caractérisé par un ratio R3 inférieur à 100%, mettrait en difficulté la durabilité à long terme du SPEA.

Ces trois ratios sont complétés par deux autres, R4 et R5, qui ont pour particularité d'exclure les subventions de telle sorte à rendre compte de la capacité des SPEA à se financer strictement par les recettes facturées aux usagers de l'eau potable et l'assainissement.

$$R4 : \text{Taux de couverture des besoins de renouvellement estimés par les recettes} = \frac{\text{Recettes facturées}}{\text{Charges courantes de fonctionnement} + \text{charges financières} + \text{CCF}}$$

$$R5 : \text{Taux d'autofinancement potentiel du renouvellement} = \frac{\text{CAF}}{\text{Besoin de renouvellement estimé}}$$

² Dans la réalité, une grande partie des services disposent de budget mixte, eau potable et assainissement.

Tableau 1 : tableaux de calcul des ratios de recouvrements des coûts

Millions d'€ Hors Taxes / an
Recettes facturées
Subventions d'exploitation
Recettes de fonctionnement des services (1)
Dépenses d'exploitation (2)
Excédent Brut d'Exploitation (3=1+2)
75 autres produits de gestion courante
76 produits financiers
77 produits exceptionnelles
013 Atténuations de charges
65 autres charges de gestion courante
66 charges financières
67 charges exceptionnelles
014 atténuations de produits
Résultat de gestion, financier (4)
Capacité d'autofinancement - CAF (5=3+4)
Subventions d'investissement
Dépenses d'investissement
Consommation de capital fixe (CCF MAX)
Alimentation en eau potable
Assainissement collectif
Consommation de capital fixe (CCF MIN)
Alimentation en eau potable
Assainissement collectif
R1 - Taux de couverture des charges d'exploitation
R2 - Taux de couverture des investissements
R3 Min - Taux de couverture des besoins de renouvellement
R3 Max - Taux de couverture des besoins de renouvellement
R4 Min - Taux de couverture des besoins de renouvellement par les recettes
R4 Max - Taux de couverture des besoins de renouvellement par les recettes
R5 Min - Taux d'autofinancement potentiel du renouvellement
R5 Max - Taux d'autofinancement potentiel du renouvellement

Ce rapport se présente de la façon suivante :

- La **deuxième section** rend compte de la répartition de la **population du bassin** par mode de gestion Régie ou délégation.
- Nous analysons les comptes des SPEA **en Régie dans la section 2**, celles des SPEA **en délégation dans une section 4**.
- L'évaluation du **patrimoine** est présentée en **section 5**, avec le **stock et sa valeur monétaire à neuf en 5.a** ; et l'évaluation des besoins de renouvellement du patrimoine, la **CCF en 5.b**.
- Les comptes en Régie et en délégation sont consolidés en **section 6**, pour calculer les **ratios de recouvrement des coûts**.
- Les conclusions sont présentées en **section 7**, avec une analyse de la **durabilité** des services.

2. POPULATION ET MODE DE GESTION DES SPEA

Sur toute la France, la population raccordée aux réseaux d'eau potable et d'assainissement est desservie par des opérateurs publics (Régie) et des opérateurs privés (délégataires de services publics-DSP) dans les proportions suivantes :

- Eau potable :
 - En DSP : 57%
 - En régie : 43%
- Assainissement :
 - En DSP : 40%
 - En régie : 60%

Tableau 2 : Répartition de la population du bassin par mode de gestion (DSP et Régie)

France entière	Population		
	Délégation	Régie	Total
AEP - 2021	38 193 930	28 292 222	66 486 152
	57%	43%	100%
AC - 2021	23 230 820	34 179 894	57 410 714
	40%	60%	100%

Source : Estimations IREEDD d'après SISPEA 2021 pour l'Hexagone, RPQS et RAD des services 2021 pour les DOMs.

3. LES COMPTES DES SPEA EN REGIE

Les données mobilisées : Rapprochement des données de la DGFIP avec les données SISPEA

Méthodologie : L'approche méthodologique (2024), pour l'agrégation des comptes de la DGFIP et les croisements avec les données SISPEA, ayant été améliorée lors de ce cycle 2017-2021, nous avons repris les données 2013-2016 selon cette nouvelle approche pour évaluer des évolutions entre les deux cycles. Par conséquent, les évolutions indiquées dans les résultats ci-dessous sont pertinentes au sens où elles sont *débarrassées* des biais liés à l'effet méthode (effets liés strictement à l'approche méthodologique).

Le tableau ci-dessous présente les comptes de tous les services d'eau et d'assainissement opérés en régie en France, hexagone et Outre-Mer.

Tableau 3 : Comptes des services publics d'eau et d'assainissement en Régie, (en M€ HT)

	France				
	Moyennes 2017-2021			2013-2016	Evolution
Millions d'€ Hors Taxes / an	AEP	ASST	Total	Total	Total
Recettes facturées	3 409	4 619	8 029	6 991	15%
Subventions d'exploitation	96	304	400	507	-21%
Recettes de fonctionnement des services (1)	3 506	4 923	8 429	7 499	12%
Dépenses d'exploitation (2)	-1 688	-2 311	-3 999	-3 483	15%
Excédent Brut d'Exploitation (3=1+2)	1 817	2 613	4 430	4 016	10%
75 autres produits de gestion courante	182	155	337	275	23%
76 produits financiers	11	15	26	20	29%
77 produits exceptionnelles	142	158	300	218	38%
013 Atténuations de charges	43	31	74	56	34%
65 autres charges de gestion courante	-150	-138	-288	-316	-9%
66 charges financières	-164	-302	-466	-577	-19%
67 charges exceptionnelles	-138	-151	-289	-285	1%
014 atténuations de produits	-6	-4	-9	-8	17%
Résultat de gestion, financier (4)	-79	-236	-315	-618	-49%
Capacité d'autofinancement - CAF (5=3+4)	1 739	2 376	4 115	3 398	21%
Subventions d'investissement	423	697	1 120	1 313	-15%
Dépenses d'investissement	-2 248	-2 827	-5 076	-5 165	-2%
R1 - Taux de couverture des charges d'exploitation	202%	200%	201%	201%	0%
R2 - Taux de couverture des investissements	96%	109%	103%	91%	12%

Les ratios présentés ci-dessus sont des ratios partiels, dans la mesure où ils n'intègrent pas les comptes des SPEA en DSP. S'agissant des services en régie, la comparaison du ratio R1 entre les deux cycles indique que le taux de couverture des charges d'exploitation est stable sur la période à 201%. Le taux est supérieur à 100%, autrement dit, les services recouvrent leurs dépenses d'exploitation et génèrent une capacité d'autofinancement. Cette capacité d'autofinancement permet de financer les investissements. Le taux de recouvrement des investissements (R2) est de 103% contre 91% au cycle précédent, soit une amélioration de 12% entre les périodes.

Note au lecteur : Ce taux de 103%, qui signifie que les services en Régie ont les moyens de financer leurs investissements sans recourir à l'emprunt, peut surprendre. Toutefois, il s'explique par plusieurs facteurs, parmi lesquels : La période couvre les années covid au cours desquelles les investissements réalisés ont été contraints (baisse de 11% de l'année 2020 par rapport à 2019) ; des décalages dans les encaissements des financements et leur réalisation, mais surtout des investissements qui ne sont pas à la hauteur de ce qui devraient être fait, comme nous le verrons par la suite.

Un effet Covid sur les investissements

Les ratios de recouvrement des coûts sont impactés par l'année 2020, année du Covid. Les dépenses d'investissement ont baissé cette année-là, de près de 2,5% à l'échelle nationale. Cette baisse entraîne une diminution de la valeur moyenne des investissements sur la période 2017-2021 qui, mécaniquement (baisse de la valeur dénominateur du ratio), se répercute sur le calcul du ratio R2. Pour estimer cet effet Covid, nous avons remplacé la valeur des investissements de l'année 2020 par la moyenne des investissements des années 2019 et 2021. Hors effet covid, le R2 s'établirait à 101% au lieu de 104% sur la période 2017-2021.

4. LES COMPTES DES SPEA EN DSP

Les données mobilisées : Insee, Enquêtes annuelles de production des entreprises des secteurs : captage, traitement et distribution d'eau ; collecte et traitement des eaux usées.

Méthodologie : L'approche méthodologique repose sur des données Insee dont les périmètres ont évolué entre les deux cycles. Les écarts constatés entre les deux cycles ne sont pas strictement attribuables à l'évolution des SPEA, et de ce fait ne permettent l'interprétation des évolutions des comptes des DSP entre les 2 cycles. Seules les recettes facturées, n'ayant pas été touchées par les évolutions des données de l'Insee, sont comparables et comparées dans les résultats ci-dessous, (cf. rapport méthodologique).

Ajustement pour les bassins d'Outre-Mer : Des écarts importants entre les estimations des comptes des DSP et les données de terrain ont été observés sur les bassins d'Outre-Mer. Il a été décidé d'apporter une correction aux estimations pour les bassins d'Outre-Mer, en privilégiant les Comptes Annuels de Résultat d'Exploitation -CARE- des services en DSP (recensés dans les Rapports Annuels du Délégué -RAD-) dès que ces documents étaient disponibles.

Tableau 4 : Compte des services publics d'eau et d'assainissement en Délégation

	France entière		
	Moyenne 2017-2021		
Millions d'€ Hors Taxes / an	AEP	ASST	Total
Recettes facturées	3 468	3 087	6 555
Dépenses d'exploitation (2)	-2 549	-2 144	-4 694
66 charges financières	-77	-71	-148
Dépenses d'investissement	-702	-901	-1 603

Des variations dans les données de l'Insee, supports de l'évaluation de ces agrégats, ne permettent pas de rendre compte des évolutions effectives entre les cycles.

Les comptes des DSP sont agrégés aux comptes des SPEA en Régie, pour ne rendre compte que d'un seul ratio par district.

5. LE PATRIMOINE

La Consommation de Capital Fixe -CCF- correspond à une évaluation de l'usure annuel du patrimoine des services d'eau et d'assainissement. En ce sens, la valeur de la CCF est une approximation des besoins de renouvellement.

L'approche méthodologique retenue pour l'évaluation de la CCF est la suivante :

- Evaluation du stock de capital fixe ;
- Valorisation à neuf du stock, calculé au prix du renouvellement, i.e. à prix courant ;
- Deux valeurs sont retenues pour les durées de vie des installations, une valeur maximale et une valeur minimale, conduisant à deux estimations, haute et basse, de la CCF.

A - Le stock et la valeur à neuf du patrimoine

Données mobilisées : SISPEA, données annuelles des services, Eau et Assainissement, 2017-2021.

Méthodologie : Extrapolation des données SISPEA complètes décrivant le stock de patrimoine à l'ensemble des SPEA recensés par SISPEA. Valorisation du patrimoine en actualisant les hypothèses de coûts unitaires établies au cycle 2013-2016.

Les hypothèses retenues pour valoriser le patrimoine sont résumées dans les tableaux suivants.

Tableau 5: Hypothèses retenues pour valoriser le stock de patrimoine des SPEA

HYPOTHESES RETENUES	Coûts unitaires retenus		Durée de vie	
	Rural	Urbain	Min	Max
AEP				
Réseaux (€/kml)	158	211	50	80
Branchement (€/unité)	1160	1160	30	60
Stockage (€/m3)	527	527	80	100
Production (€/m3)	791	791	25	50
HYPOTHESES RETENUES	Coûts unitaires retenus		Durée de vie	
	Rural	Urbain	Min	Max
ASST				
Réseaux (€/kml)	264	422	50	80
Branchements (€/unité)	1266	1266	30	60
Traitement STEP (€/EH)	369	369	20	40
Refolement (€/unité)	158	158	50	80

Source : IREEDD, Sondage auprès de bureaux d'études et d'ingénierie du secteur de l'eau et de l'assainissement, 2019. Valeurs actualisées par l'indice de prix TP10a de l'Insee (travaux publics – canalisations assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux).

Afin de tenir compte des différences de prix entre les DOM et l'hexagone, nous avons majoré la valeur à neuf du stock de capital de l'écart des prix à la consommation (insee) entre les DOM et l'hexagone, faute de disposer d'indice des prix de travaux publics spécifiques aux DOM.

Tableau 6 : Majoration de la valorisation du patrimoine dans les DOMs

Fonction de consommation	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte
Biens	20,6	19,2	17,2	13,3	14,9

Source : Insee, enquête de comparaison spatiale des prix 2022, Écarts de prix (Fisher) par grandes fonctions de consommation entre les DOM et la France métropolitaine.

Le stock de capital fixe et la valorisation à neuf sont présentés ci-dessous.

Tableau 7 : Le patrimoine des services d'alimentation en eau potable

	France entière	
	Stock de capital	Valorisation du capital (M€)
Réseau (kml)	1 031 459	194 933
<i>Rural</i>	440 977	69 775
<i>Urbain</i>	590 482	125 158
Branchements (Nb)	31 662 096	36 922
Stockage (m3)	8 362 346	4 442
Production (m3/j)	16 724 692	13 326

Tableau 8 : Le patrimoine des services d'assainissement

	France entière	
Stock de capital	Stock de capital	Valorisation du patrimoine (M€)
Réseau (kml)	455 705	175 314
	109 067	28 762
Rural		
Urbain	346 638	146 551
Branchements (Nb)	24 074 073	30 562
STEP (EH)	103 124 518	38 169
Refoulement (Kml)	455 705	72 214

La valeur à neuf du patrimoine est estimée à **565,88 Milliards d'euros**, avec :

- 249,623 milliards d'euros pour les services d'eau potable, et
- 316,259 milliards d'euros pour les services d'assainissement collectif.

B - La Consommation de Capitale Fixe – CCF

Méthodologie : La consommation de capitale fixe est estimée en rapportant la valeur du patrimoine à la durée de vie des installations. Deux valeurs sont retenues pour les durées de vie des installations, une valeur maximale et une valeur minimale.

Les hypothèses de durée de vie sont présentées dans les tableaux suivants.

Tableau 9 : Hypothèses retenues pour estimer la CCF

Durées de vie techn. (ans) AEP	Min	Max
Réseau	50	80
Branchements	30	60
Stockage	80	100
Production	25	50

Durées de vie techn. (ans) ASST	Min	Max
Réseau	50	80
Branchements	30	60
STEP	20	40
Refoulement	50	80

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'évaluation de la CCF pour les installations d'eau potable et d'assainissement collectif.

Tableau 10 : La Consommation de Capital Fixe

Millions €/an	France entière	
Eau potable	HH	HB
Réseau	3 899	2 437
Branchements	1 231	615
Stockage	56	44
Production	533	267
Valeur totale	5 718	3 363

Millions €/an	France entière	
Assainissement collectif	HH	HB
Réseau	35 06	2 191
Branchements	1 019	509
STEP	1 908	954
Refoulement	1 444	903
Valeur totale	7 878	4 558

Hypothèse Haute – HH – correspondant à l'hypothèse sur la valeur la plus faible de la durée de vie des équipements

Hypothèse Basse – HB – correspondant à l'hypothèse sur la valeur la plus élevée de la durée de vie des équipements

Les besoins annuels en investissement pour le renouvellement du patrimoine sont estimés en moyenne à **10,693 Milliards d'euros**, réparti entre :

- 3 363 et 5 718 millions d'euros pour les services d'eau potable ; et
- 4 558 et 7 878 millions d'euros pour les services d'assainissement collectif.

6. LES RATIOS DE RECOUVREMENT DES COUTS

Le tableau ci-dessous présente les comptes consolidés de l'ensemble des services d'eau et d'assainissement à l'échelle nationale.

Tableau 11 : Comptes consolidés des services publics d'eau et d'assainissement, en M€ HT

Millions d'€ Hors Taxes / an	France entière		
	Moyenne annuelle 2017-2021		
	AEP	ASST	ASST
Recettes facturées	6 877	7 706	14 584
Subventions d'exploitation	96	304	400
Recettes de fonctionnement des services (1)	6 974	8 010	14 984
Dépenses d'exploitation (2)	-4 238	-4 455	-8 693
Excédent Brut d'Exploitation (3=1+2)	2 736	3 555	6 291
75 autres produits de gestion courante	182	155	337
76 produits financiers	11	15	26
77 produits exceptionnelles	142	158	300
013 Atténuations de charges	43	31	74
65 autres charges de gestion courante	-150	-138	-288
66 charges financières	-241	-373	-614
67 charges exceptionnelles	-138	-151	-289
014 atténuations de produits	-6	-4	-9
Résultat de gestion, financier (4)	-156	-307	-463
Capacité d'autofinancement - CAF (5=3+4)	2 580	3 248	5 828
Subventions d'investissement	423	697	1120
Dépenses d'investissement	-2 951	-3 728	-6 679
Consommation de capital fixe (CCF MAX)	-5 718	-7 878	-13 596
Alimentation en eau potable	-5 718	0	-5 718
Assainissement collectif	0	-7 878	-7 878
Consommation de capital fixe (CCF MIN)	-3 363	-4 558	-7 921
Alimentation en eau potable	-3 363	0	-3 363
Assainissement collectif	0	-4 558	-4 558
R1 - Taux de couverture des charges d'exploitation	162%	173%	168%
R2 - Taux de couverture des investissements	102%	106%	104%
R3 Min - Taux de couverture des besoins de renouvellement	73%	69%	70%
R3 Max - Taux de couverture des besoins de renouvellement	94%	93%	93%
R4 Min - Taux de couverture des besoins de renouvellement par les recettes	67%	61%	64%
R4 Max - Taux de couverture des besoins de renouvellement par les recettes	88%	82%	85%
R5 Min - Taux d'autofinancement potentiel du renouvellement	45%	41%	43%
R5 Max - Taux d'autofinancement potentiel du renouvellement	77%	73%	75%

Les variations dans les données de l'Insee, supports de l'évaluation de ces agrégats, ne permettent pas de rendre compte des évolutions effectives entre cycles.

7. CONCLUSIONS

1. Le recouvrement des charges des services

Les services couvrent la totalité de leurs charges d'exploitation et dégagent une capacité d'autofinancement importante pour recouvrir une partie de leurs dépenses d'investissement.

R1 - Le taux de recouvrement des charges de fonctionnement est de **168%** pour l'ensemble des services d'eau et d'assainissement, avec :

- i. 162% pour l'eau potable, et
- ii. 173% pour l'assainissement.

R2 - Le taux de couverture des dépenses d'investissement est de **104%**, avec :

- iii. 102% pour l'eau potable, et
- iv. 106% pour l'assainissement.

R3 - Le taux de couverture des besoins de renouvellement est compris entre **70% et 93%**, avec respectivement ;

- i. Entre 73% et 94% pour l'eau potable, et
- ii. Entre 69% et 93% pour l'assainissement collectif.

R4 - Hors subventions d'exploitation, *i.e.* sur la base des strictes recettes de facturation, les services couvrent leurs investissements dans une fourchette comprises **entre 64% et 85%**;

- iii. Entre 67% et 88% pour les services d'eau potable, et
- iv. Entre 61% et 82% pour les services d'assainissement collectif.

R5 - Hors subventions d'investissement, le taux d'autofinancement potentiel du renouvellement est compris **entre 43% et 75%** ;

- v. Entre 45% et 77% pour les services d'eau potable, et
- vi. Entre 41% et 73% pour les services d'assainissement collectif.

2. La durabilité économique des services

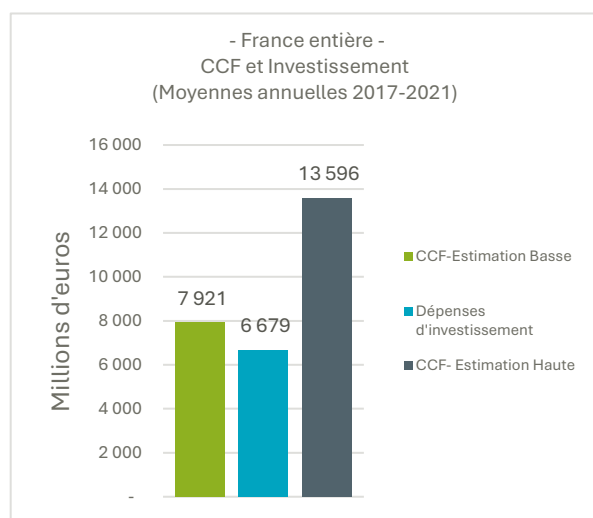
Pour évaluer la durabilité des services, il convient de comparer les investissements réalisés aux investissements nécessaires pour préserver la durabilité du patrimoine, estimés par la CCF.

Comme illustré dans la figure ci-dessous :

- a. L'usure annuelle du patrimoine, estimée à partir de la CCF, est comprise entre 7 921 M€ et 13 596 M€.
- b. Les dépenses d'investissement³ effectivement réalisés pour le renouvellement du patrimoine sont estimées à 6 679 M€ ; elles sont à un niveau inférieur à la valeur plancher des besoins de renouvellement.
- c. Conclusion : la durabilité économique des services n'est pas assurée et **le déficit d'investissement est en moyenne de 4 014 M€/an, et compris entre 1 111 M€ et 6 917 M€.**

³ Les dépenses d'investissements agrègent celles liées à l'extension des services et celles liées au renouvellement du patrimoine. Les données analysées ne permettent pas de distinguer la part des investissements nécessaires à l'extension du patrimoine de celle relative au renouvellement. Néanmoins, la principale variable motrice de la dynamique des investissements liés à l'extension est la démographie, et la croissance démographique entre le cycle 2013-2016 et le cycle 2017-2021 a été de 1,57%. Par conséquent, le biais lié à l'impossibilité de discriminer entre les investissements est marginal, et n'altère en rien les conclusions générales sur la durabilité des services.

Figure 2 : Dépenses d'investissement des SPEA et besoins en investissement de renouvellement (CCF)



- d. Pour les services d'eau potable
 - i. La CCF est comprise entre 3 363 M€ et 5 718 M€,
 - ii. Les investissements s'élèvent à 2 951 M€,
 - iii. Le **déficit d'investissement est compris entre 412 M€ et 2 767 M€.**
- e. Pour les services d'assainissement
 - i. La CCF est comprise entre 4 426 M€ et 7 878 M€,
 - ii. Les investissements s'élèvent à 3 728 M€,
 - iii. Le **déficit d'investissement est compris entre 699 M€ et 4 150 M€.**

3. Hors subventions, la capacité des services à financer les besoins en investissements de renouvellement

Le ratio R5 rend compte de la capacité des services à autofinancer leurs besoins en investissement pour le renouvellement, **sans recours aux subventions**, *i.e.* sur la base des recettes de facturation.

Pour les services dans leur globalité, le taux d'autofinancement potentiel du renouvellement est compris entre 43% et 75%, avec :

- a. Un taux compris entre 45% et 77% pour les services d'eau potable,
- b. Un taux compris entre 41% et 73% pour les services d'assainissement collectif.